



PLUi : C'EST LE MOMENT DE FAIRE CONNAÎTRE VOS PROJETS D'EXTENSION OU DE CRÉATION DE BÂTIMENT À MOYEN ET LONG TERME !

Saint-Lô Agglo a lancé la phase réglementaire du PLUi en octobre dernier auprès des élus communautaires et des élus communaux. Entre octobre et décembre, le service PLUi a rencontré chaque commune en visioconférence pour recenser leurs projets, leurs besoins et leurs perspectives de développement.

Cette phase est cruciale car elle permettra de définir les règles qui s'appliqueront directement aux autorisations du droit du sol avec des documents opposables à tous : le zonage, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement écrit. Ces documents définiront les parcelles où il sera possible de construire, quoi, comment,...



**POUR QUE LE PLUi RÉPONDE À VOS BESOINS DEMAIN, FAITES
RECENSER VOS PROJETS AUJOURD'HUI !**

Acteurs économiques et habitants, participez au recensement de vos besoins futurs !

Le recensement a pour objectif de soumettre à la validation des élus municipaux et communautaires, ainsi qu'à l'avis des personnes publiques associées, les projets. Le recensement n'implique donc pas une validation des projets mais l'étude de ces derniers par les instances, au regard des objectifs intercommunaux et nationaux d'aménagement du territoire.

Qu'il s'agisse de projets d'extension ou de création de bâtiments à moyen ou long terme, de création d'activités telles que du camping à la ferme, des hébergements insolites ou des habitations innovantes, **Faites connaître vos besoins auprès de votre mairie ou du service PLUi de Saint-Lô Agglo plui@saint-lo-agglo.fr**

Au-delà de vos projets personnels ou professionnels, vous pouvez également contribuer au PLUi en faisant part de vos préoccupations, idées et remarques sur le site dédié avec 6 thématiques au choix.

Participez dès maintenant sur plui.saint-lo-agglo.fr !

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] www.saint-lo-agglo.fr -   